

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

13/05/2025

N° E25000041 /64

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 13/05/2025

CODE : 1

Vu enregistrée le 17/04/2025, la lettre par laquelle Monsieur le président de la communauté de communes du Haut-Béarn demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Haut-Béarn ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2022 donnant délégation de signature à Madame Magali Sellès, Vice-Présidente ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Présidente :

Madame Virginie ALLEZARD

Membres titulaires :

Madame Valérie BÈDÈRE

Monsieur Cédric GRANGER

Membre suppléant :

Monsieur Philippe PÉRONNE

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le président de la communauté de communes du Haut-Béarn et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Pau, le 13/05/2025

la vice-présidente,

Magali SELLES